



# Accompagnement dans le cadre d'un déménagement ou d'un changement d'implantation en interne

Preventech Consulting est un cabinet-conseil dédié à l'amélioration des conditions de travail, organisé autour de 3 pôles :

- Sécurité au travail
- Ergonomie
- QVCT



## CONTEXTE

Dans le cadre d'un changement de locaux, que ce soit un déménagement ou un transfert de bureaux, il est important de penser à tout et de s'y prendre, autant que possible, à l'avance. Bien s'organiser, définir en amont toutes les étapes du changement de locaux, sont des aspects fondamentaux si l'on veut réussir son installation, en limitant les facteurs de stress et les faux-pas en termes d'ergonomie ou de sécurité. Preventech vous accompagne sur certaines étapes clés de ce changement.

## OBJECTIFS

- ▶ Limiter les répercussions négatives telles que les surcoûts entraînés par la mise en place de bureaux ou d'espaces en inadéquation avec l'activité (atteintes à la santé physique et psychologique impliquant arrêts de travail et absentéisme...) en intervenant sur un projet d'aménagement de locaux en amont ;
- ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail en intégrant l'analyse de l'activité aux étapes d'aménagement de locaux.

## MOYENS

- ▶ Intervenants : Ingénieurs Ergonomes, Ergonomes européens, Ingénieurs sécurité
- ▶ Outils :
  - Logiciel Captiv : analyse de l'activité de travail
  - Google Sketchup : logiciel de représentation des espaces de travail - 3D
  - Logiciel Edrax Max : logiciel de représentation des espaces de travail 2D

Dans le cadre de votre déménagement, Preventech Consulting vous propose 3 prestations indépendantes, bien que complémentaires. Vous disposez de différentes combinaisons pour répondre à votre besoin. A vous de choisir !

**A**

### Analyse des conditions de travail actuelles



- ✓ Encadrement des équipes - Création d'un groupe de travail avec chef de projet
- ✓ Analyse de l'existant :
  - Étude des contraintes existantes
  - Analyse des déterminants techniques, organisationnels et humains

**B**

### Etude des futurs locaux



- ✓ Analyse des **futurs** locaux (visite + analyse sur plan 2D)
- ✓ Simulation 3D des espaces et aménagements futurs : le space planner
- ✓ Création d'un manuel technique disposant de fiches avec recommandations ergonomiques adaptées aux futurs locaux de tout poste de travail
- ✓ Formation à l'utilisation du manuel et à l'analyse ergonomique de tout poste de travail

**C**

### Conception des espaces annexes et/ou conseils en décoration



C1

- ✓ Conseils en décoration de vos espaces d'intérieur pour augmenter la sensation de bien-être au travail

C2

- ✓ Création de plans sur mesure d'espaces dédiés aux réunions, aux formations, au sport, à la détente et relaxation pour accroître la productivité des équipes grâce à la considération des bienfaits du bien-être

Code du travail – Art. L4121-1

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. »

**Le point réglementaire**



- Habilité IPRP depuis Mars 2006.
- Ergonome Européen certifié par le CREE
- Membre du Syndicat national des cabinets conseil en ergonomie.

**Nos ressources**